SYNDICAT NATIONAL
Solidaires Finances Publiques R31
Section DIRCOFI SUD PYRENEES

Albi. Auch. Cahors. Carcassonne. Mende. Montpellier. Nîmes. Perpignan. Rodez. Tarbes. Toulouse

AUDIO-CONFÉRENCE ORGANISATIONS SYNDICALES - DIRECTION du 20.04.2020 :

NOS DEMANDES POUR LES SEMAINES A VENIR

La protection et la santé des personnels sont notre priorité constante. Elle s'inscrit dans cette période particulière, en totale cohérence avec ce que nous avons toujours défendu en matière de conditions de travail, défense pour laquelle nous intervenons par ailleurs régulièrement et y compris actuellement, en tant que représentant-es du Personnel élu-es, auprès du CHSCT de HAUTE-GARONNE.

Doublement vigilants sur les conditions de travail actuelles et celles à venir lors du dé-confinement, nous souhaitons d'ores et déjà attirer votre attention sur un certain nombre de points.
Nous souhaitons également revenir sur certaines décisions ministérielles, en matière de congés et de jours ARTT, ainsi que de prime.

Si le début du dé-confinement est prévu à partir du 11 mai dans des conditions qui feront l'objet de discussions au niveau de l'administration centrale, la reprise d'activité doit s'organiser progressivement dans le cadre d'un plan dont nous souhaitons pouvoir discuter localement les modalités. Ce document n'est pas exhaustif.

Protection des agents

Le dé-confinement ne signifiant pas la fin du risque, nous souhaitons que les moyens pour assurer une protection des agent.es ainsi que tous les aménagements nécessaires soient organisés.
Le respect des mesures de distanciation sociale est une nécessité. Tant que le risque sanitaire est présent, nous vous demanderons de garantir :

- Préalablement au retour dans les locaux un nettoyage en profondeur des bureaux, espaces et matériels communs . Les agents ne doivent pas revenir sur site si les conditions d'hygiène et de nettoyage par la société de ménage ne sont pas satisfaisantes ;
- Un réexamen des contrats de nettoyage pour garantir la propreté des locaux au quotidien, le nettoyage systématique des lieux avec une solution adaptée, ;
- la prise de mesures concernant l'organisation et les espaces de travail en présentiel (bureaux, matériels communs -mopieurs, machine à café- ; salle de restauration ; circulation et gestion des ouvrants ; gestion des déchets ; gestion du courrier)
- la distribution systématique et en quantité suffisante de masques, gels, gants (courrier), savon, sacs poubelles, lingettes désinfectantes

- la mise en « quatorzaine » avec ASA, en lien avec le médecin de prévention des agents qui présentent des symptômes ou ont été en contact avec des personnes en présentant, dans le cadre professionnel ou personnel

Nous vous demanderons d'effectuer une information générale aux agents sur la mise en œuvre de ces mesures et également dans le temps, de contrôler la mise en œuvre de ces dispositifs.

S'agissant de la sortie du confinement et du retour des agents vers une vie dite normale : il est certain qu'un stress important lié à ce que nous sommes en train de vivre que ce soit en matière sanitaire ou économique aura un effet non négligeable sur nos modes de vie à venir en matière de relation au travail, relation avec les collègues, relation vie privée/vie au travail et également sur le plan personnel et émotionnel. A cet égard, le retour au travail pourra être source de stress important pour certains. Nous vous demandons d'engager une réflexion sur l'accompagnement utile qui pourra être opéré tant vis-à-vis des agents, des services RH eux mêmes et des chefs de services dans cette période particulière.

Activité et droits des agents

Focus sur la campagne IR :

Notre organisation a demandé un véritable report des échéances fiscales et de la campagne IR en faisant valoir l'absolue priorité de garantir la santé et la protection des agent.es mais aussi du public.

Au 20.04.2020, de nombreuses incertitudes planent encore sur l'organisation du soutien apporté par des collègues volontaires pour la campagne IR. Les consignes ne sont pas précises et claires. La note de campagne du 16.04.2020, particulièrement indigeste pour les collègues exerçant en SIP, est source d'inquiétude pour les collègues qui se sont portés volontaires. Quid des habilitations aux applications ? Quid du tri des questions ? Quid des créneaux horaires ?
Le renfort de type « campagne nationale » auprès des centres d'appel nous semble particulièrement problématique dans la mesure où la note indique que le périmètre de couverture des centres concerne les formuels ayant trait essentiellement au PAS et au recouvrement :
- *« J'ai une question générale sur le prélèvement à la source » ;*
- *« J'ai un problème concernant le paiement de mes impôts, j'ai des difficultés pour payer » ;*
-*« J'ai un problème concernant le paiement de mes impôts, mes paiements sont dématérialisés » ;*
- *« Je signale une erreur sur le calcul de mon impôt, ma demande concerne l'impôt sur le revenu ou les prélèvements sociaux ».*

Nous demandons que ces points soient éclaircis avant que le début des opérations de renfort dans notre Direction.

Reprise d'activité

Nous demandons être associés à l'élaboration d'un plan de reprise d'activité que nous souhaitons destiné à absorber une reprise progressive, sans remise en cause des droits à congés, et sans pression exercée sur nos collègues.

Les conditions de reprise sont encore très floues, notamment s'agissant des gardes d'enfant. En fonction de la stratégie de dé-confinement (si les établissements scolaires par exemple devaient reprendre plus tard que l'activité économique), les agent.es chargé.es de famille qui se verraient dans l'impossibilité de faire garder leurs enfants doivent continuer de bénéficier d'une autorisation d'absence ou de la possibilité de travailler à distance.

A cet égard, nous vous demandons, à l'image des dispositifs mis en œuvre dans certaines directions (DDFIP du Tarn, DOUANE, DNSCE) d'étudier la faisabilité d'une installation des ordinateurs fixes des agents à domicile (moyennant l'installation sur ces postes par la CID du module VPN). **La doctrine informatique de la DGFIP à cet égard est difficilement compréhensible et nous exigeons un retour et la plus grande transparence sur ce point.**

Nous vous mettons en garde contre les conséquences du report de la charge de travail afin qu'aucun agent ne voie ses droits remis en cause : il en va ainsi en particulier des congés d'été, des droits à formation,
S'agissant des congés d'été, nous attirons dès à présent votre attention sur les agents qui pourraient se trouver contraints en raison de garde d'enfants (les colonies EPAF à l'étranger ont été supprimées et les colonies ayant lieu en France sont sujettes à annulation selon l'EPAF – possible que les transports en bus jusqu'à la plate forme de Paris puis autre transport jusqu'aux centres ne puissent pas être mis en place-).
Nous souhaitons que toutes ces questions soient posées dès à présent dans un souci de clarté et afin de trouver des solutions qui permettent aux collègues de ne pas se retrouver pénalisés (congés et incidence prime).

S'agissant de la confiscation de jours de congés et de jours ARTT

Vous avez affirmé le 6.04.2020 lors de l'une de nos audio-conférences, pour justifier l'absence de volontariat que nous vous demandions en matière de soutien aux directions locales, que de nombreux fonctionnaires dans les hôpitaux mais aussi à la DGFiP continuent de se rendre à leur poste de travail en prenant des risques pour leur santé.
Vous avez souligné que les agents de la DIRCOFI restent chez eux et sont payés et dès lors doivent travailler et apporter leur soutien.
Aussi, vos agent-es ne comprendraient pas que vous leur supprimiez des jours de congés ou d'ARTT, alors même que comme vous le savez, ils continuent par ailleurs à assumer certaines de leurs missions liées au contrôle (préparation de 3924, 3926, programmation, CSP, contentieux, etc.).
Que dire des agent-es , parent-es, en autorisation d'absence partielle ou totale, contraint-es de se substituer à l'Education Nationale à la demande pressante et avec l'assentiment du Ministre BLANQUER, dans des conditions aussi difficiles?
Enfin, que dire des plusieurs dizaines d'agent-es dans notre DIRCOFI, laissés parfois sans nouvelles, sans matériel, sans moyen de communication professionnel, donc empêché-es de travailler par leur propre employeur, à qui l'on va reprocher maintenant de « se la couler douce » et d'être en vacances, confinés chez eux sans pouvoir sortir !!

L'enjeu est simple et décisif : les agent-es qui ont toutes et tous été contraints par la période de confinement et qui seront touchés par la crise qui s'ouvre ne doivent aucunement en être les victimes.
Nous vous demandons d'ores et déjà l'application la plus mesurée de l'ordonnance du 15/04/2020 dès que les modalités de mise en œuvre au sein de la DGFIP seront connues.

Prime ministérielle exceptionnelle (1 000 € maximum)

Pour le versement de cette prime de 1 000 € défiscalisée et divisible par tiers, le DG dit vouloir travailler à un dispositif qui permette une répartition équitable sur la base de la présence effective dans les services et sur le niveau d'engagement des personnels, y compris hors présentiel. Les télétravailleurs n'en seraient pas exclus par principe. Une marge d'appréciation serait laissée aux directions locales en la matière.

Les missions des services de contrôle fiscal n'ont pas été retenues comme prioritaires par l'Administration. Cependant, les DIRCOFI ont élaboré un plan de continuation d'activité (PCA) ; à la DIRCOFI SUD PYRENEES, ce plan concerne si l'on en croit les documents fournis lors du CHSCT du 14.04.2020, 30 personnes, soit : 4 agents de la Division des Ressources, 19 IP (2 en directions et 17 chefs de brigade et 7 emplois de commandement (AGFiP+AFiP+5 AFiPA).

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES n'était pas demandeur d'une telle prime à la DGFiP. En effet, son versement une seule fois, non assujetti aux cotisations retraite, son caractère subjectif et par la même discutable et discriminant, ne s'insère absolument pas dans le champ de nos revendications en la matière : augmentation du point d'indice et revalorisation du régime indemnitaire existant pour toutes et tous !

Nous vous mettons en garde sur ce que vos décisions pourraient être lourdes de sens en la matière, lors de la reprise du travail dans les services.

Sur ces deux derniers points, suppression de jours de congés et d'ARTT et versement de la prime exceptionnelle, nous vous demandons de nous informer précisément sur les conditions de ces dispositifs dans notre DIRCOFI, ainsi que sur les « bénéficiaires » effectifs de ces mesures.

<u>Objectifs 2020</u>

Enfin, s'agissant des objectifs, nous vous demanderons l'abandon pur et simple des objectifs fixés en 2020. Par ailleurs nous demandons à être associés <u>au plus tôt</u> au « cadrage » de l'activité, avec l'organisation d'un CTL dédié.

* *

*

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES n'acceptera en aucun cas qu'une catastrophe sanitaire encore plus grande que celle que nous connaissons déjà ~~ne~~ soit engendrée du fait notamment de l'insuffisance de matériel et du manque d'anticipation, qui s'est révélé criant au niveau des pouvoirs publics, sur bien des points depuis le début de la crise du coronavirus.

SOLIDAIRES FINANCES PUBLIQUES n'acceptera pas non plus que les agent-es soient pénalisés du seul fait de la désorganisation matérielle des services.

Les agents ne doivent être ni mis en danger ni pris à partie. Il en va de la responsabilité des employeurs et à cet égard, l'État employeur se doit d'être exemplaire.